

## Du contrat de milieu au SAGE : une dynamique collective



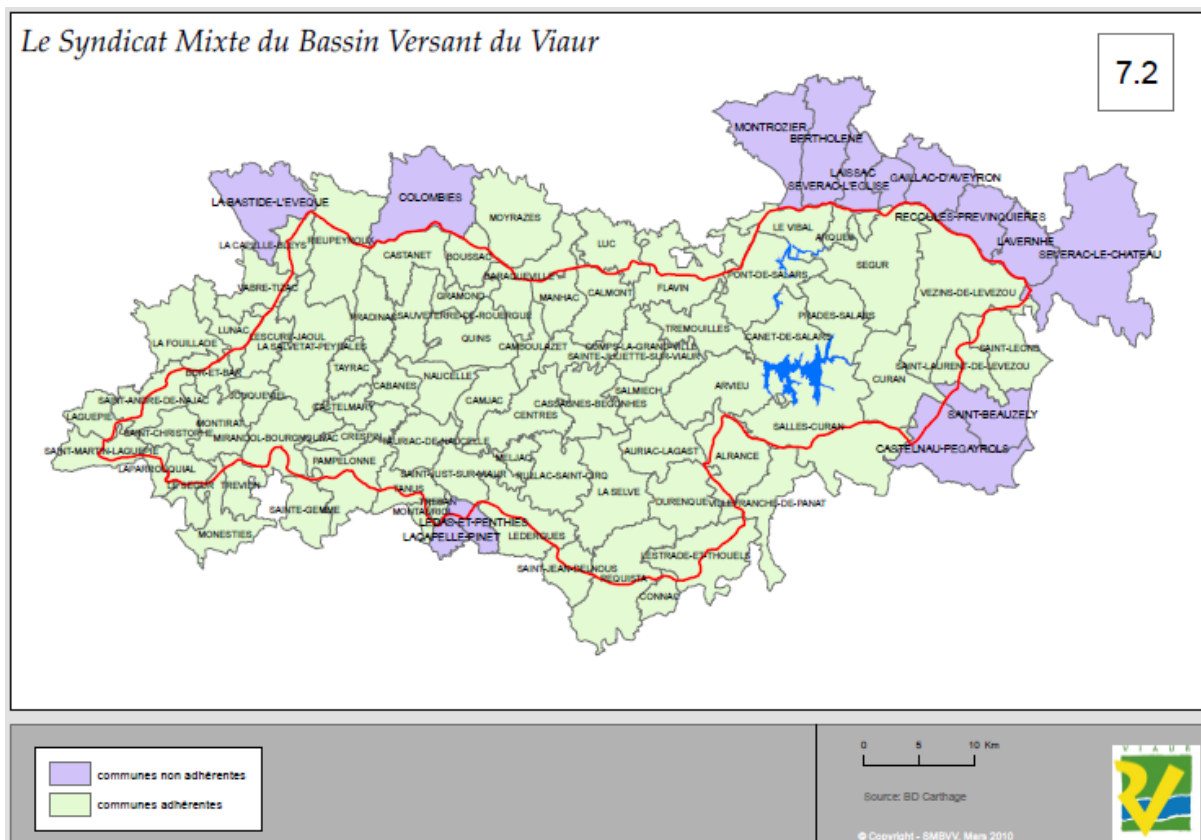
**Karine LACAM**

**Directrice du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur  
Animatrice du SAGE Viaur**

### Quelles sont les missions du syndicat mixte du bassin versant du Viaur (SMBVV) ?

Le SMBBV est une collectivité territoriale qui regroupe 75 des 89 communes du bassin versant du Viaur, ainsi que 6 structures importantes d'adduction en eau potable. Le bassin versant recouvre 1 530 km<sup>2</sup> sur les départements de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn et Garonne.

Créé en 1996 sous le nom de « Syndicat mixte de la Vallée Aval du Viaur » et renommé en 2004, le SMBBV a pour objet la gestion concertée et l'aménagement des milieux aquatiques du bassin versant du Viaur. C'est un lieu de concertation et de discussion pour l'élaboration de projets axés sur les thèmes de l'eau : gestion qualitative et quantitative de l'eau, gestion des milieux aquatiques et milieux associés, valorisation de l'espace rivière, communication et sensibilisation relative à la gestion de l'eau, et plus globalement la gestion intégrée et la planification de la gestion de l'eau. Ces compétences se traduisent par des missions de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, d'animation et de coordination.



### Quelle a été la motivation de la démarche du premier contrat de rivière 2000-2004 ?

Dès 1996, des travaux ont été réalisés pour la remise à niveau et l'entretien des berges du Viaur et de ses affluents, sous maîtrise d'œuvre de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Les élus locaux et l'ensemble des acteurs du bassin ont apprécié ces **actions concrètes de terrain** et ont souhaité se regrouper afin de proposer des solutions pour la mise en œuvre d'une gestion coordonnée et cohérente sur l'ensemble du territoire.

En 1997, une convention de partenariat entre diverses structures du bassin versant a été signée pour lancer l'élaboration d'un contrat de rivière. Les étapes suivantes ont été :

- 1998 : recrutement d'un animateur pour mener à bien le projet, rédaction du dossier préalable, avis favorable du comité national d'agrément des contrats de rivière ;
- 1999 : instauration du comité de rivière, rédaction du dossier définitif, validation du projet (objectifs et programme d'actions) par le comité de rivière et le comité national d'agrément des contrats de rivière ;
- 2000 : signature officielle du contrat par les partenaires engagé pour une durée de 5 ans.

Le bassin versant du Viaur a donc bénéficié d'un premier contrat de 2000 à 2005 avec pour principaux enjeux :

- Améliorer la qualité des eaux
- Restaurer et entretenir les cours d'eau
- Améliorer la gestion quantitative
- Mettre en valeur les milieux aquatiques et les paysages
- Assurer une gestion pérenne du bassin versant

### Que s'est-il passé depuis la fin du contrat en 2005 ?

Une étude bilan a été réalisée en 2005 faisant état de nombreuses avancées dans certains domaines (lutte contre la pollution domestique, mise en place d'une équipe de techniciens et d'agents d'entretiens et de travaux de restauration, partenariat avec les représentants du monde agricole pour lutter contre la pollution d'origine agricole, actions de sensibilisation, etc.).

Bien que positif, le bilan de ce premier programme a confirmé la nécessité de poursuivre les actions et a mis en évidence de nouvelles pistes afin d'optimiser la gestion de nos milieux aquatiques. Le syndicat s'est donc engagé dans la réalisation d'un second programme pour lequel :

- le dossier sommaire a été validé en 2006,
- le dossier définitif a été validé en 2007
- la signature s'est tenue le 19 décembre 2007.

Le contrat engagé pour une durée de 5 ans s'est achevé fin 2012.

Un SAGE étant en phase d'élaboration sur le bassin depuis 2012, il sera peut être opportun d'envisager un nouveau contrat à l'issue de la définition des objectifs et enjeux.

### Comment avez-vous lancé et surtout conservé la dynamique collective ?

Le moyen principal est d'aller à la rencontre des élus du territoire afin d'expliquer et de réexpliquer la démarche. Ce sont ces personnes qui vont ensuite en parler sur le terrain et convaincre. Le syndicat **participe pour cela aux conseils municipaux** et organise des réunions de présentation. C'est un travail de tous les jours.

En complément, le syndicat travaille avec tous les partenaires techniques (agences de l'eau, conseils généraux, conseils régionaux, services de l'Etat, associations, etc.). Il faut ouvrir largement les portes afin d'échanger le plus largement et le plus librement possible. Une des clés de la réussite : le respect de la vision de l'autre.

Après le premier contrat de rivière, le syndicat a travaillé avec l'association pour le développement et l'accompagnement de projet en milieu rural (**ADEFPAT**) qui conçoit et organise des formations en accompagnement de projets en milieu rural dans les territoires de nord Midi-Pyrénées. Elle a réalisé un recueil des perceptions afin de connaître le ressenti des personnes sur le contrat : il y avait une

grande marge entre ce qui avait été fait et ce que les gens avaient perçu. Nous avons donc mis en place un programme de communication et changé nos façons de faire. Nous avons par exemple augmenté notre présence sur le terrain : participation à divers projets de développement locaux, projets d'urbanisme, articles dans la presse locale, dans les bulletins communaux, implantation de panneaux lors de travaux avec un visuel facilement reconnaissable, en plus des bulletins et du site Internet du syndicat.

### **Pourquoi avoir lancé un SAGE suite au deuxième contrat 2008-2012 ?**

Malgré l'élaboration de deux contrats, certaines problématiques restaient non traitées, notamment la gestion quantitative. L'idée de poursuivre et de conforter les démarches engagées durant les deux contrats de rivière avec l'aide d'un outil de planification tel que le SAGE était régulièrement évoquée par les membres du comité de rivière. Le lancement de la procédure SAGE sur le bassin du Viaur a été voté en 2009.

Les motivations premières ont été de :

- être associé systématiquement à tous les projets menés sur le territoire,
- pouvoir aborder des problématiques dépassant le territoire du Viaur,
- assoir la légitimité du Syndicat et de la CLE du Viaur,
- conforter et consolider dans le temps le travail réalisé dans les 2 contrats de rivière.

### **Dans quelles mesures le contrat de milieu va-t-il faciliter le SAGE ?**

Les contrats de rivière ont posé les bases de la concertation :

- de très nombreuses données ont été acquises durant les contrats de rivière et cela facilite la rédaction de l'état des lieux du SAGE ;
- les acteurs sont les mêmes : les personnes se connaissent et ont l'habitude de communiquer, d'échanger afin de trouver des consensus ;
- les contrats ont permis la création d'une structure locale porteuse adaptée au contexte, le SMBVV, ce qui facilite grandement la gouvernance du SAGE Viaur.

#### **En savoir plus :**

- [Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur](#)
- [Fiche du SAGE Viaur](#)
- [Fiche du premier contrat de milieu Viaur](#)
- [Fiche du second contrat de milieu Viaur](#)